VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL **TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 9 septembre 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, Simon Brochu, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Carolle-Anne Dubé.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

RÉSOLUTION #19-09-116 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #19-09-117 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- Ouverture et présences
 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 Approbation du procès-verbal de :
- - **3.1** La séance régulière tenue le 5 aout 2019;
- 4. Rapports mensuels des sous-comités :
 - 4.1 Conseil d'arrondissement;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie
 - **5.1** Comptes payables du mois d'aout 2019;
- 6. Administration
 - 6.1 Demande au gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie
 - 6.2 Adopter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2018;
- 7. Travaux publics
 - 7.1 Adjudication du contrat de réfection rue McLaren et financement;
 - 7.2 Autoriser les travaux sur le site du Phare;
- 8. Service incendie et sécurité civile
 - 8.1 Équipements demandés sur le camion du directeur du service incendie;
- 9. Loisirs et cultures le
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Demande de permis en zone PIIA au 308, rue Astle;
- 11. Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)
- 12. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 5 aout 2019.

RÉSOLUTION #19-09-118

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE **MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 AOUT 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 aout au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité d'approuver le procèsverbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

M. René Lepage membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 6 aout 2019, soit :

- Adoption de la politique de rémunération des employés;
- Attestation des travaux Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- Autorisation demandée pour le Garden Party du 6 aout 2019;
- Demande de permis en zone PIIA au 374, rue Beach;

La date de la prochaine réunion est le lundi 7 octobre 2019 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Une rencontre a eu lieu à la Maison d'Ariane le 4 septembre dernier. Mme Martine Bouchard explique l'histoire derrière la donation de cette maison au Festival International de Jardins. Un projet d'Association avec le CLD pour diverses activités et pour un projet d'espace communautaire.

4.3 Comité des Loisirs

Le Beach-Party MSM a été une réussite, beaucoup de jeunes sont venus s'amuser. Des vêtements de plus grandes tailles à l'effigie de Métis-sur-Mer ont été produits. Après la fermeture de l'épicerie, les vêtements seront en vente auprès des membres du comité.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau

4.5 Comité d'embellissement

L'exposition au Town Hall en collaboration avec HLSL a attiré plus de 400 personnes. La balade des véhicules antiques a été très appréciée. Les fines herbes à la halte seront mises en pot avant le gel. Collaboration possible avec l'école l'Envol. Une possibilité de faire faire une armoire extérieure à la halte municipale pour les échanges de livres.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-09-119 COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'aout 2019 pour un montant de 82 178.22 \$, adopte la liste des comptes à payer d'aout 2019 pour un montant de 33 746.67 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Demande au gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

RÉSOLUTION #19-09-120

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures a été sous-financé dans les 25 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ce document a pour but de

déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire par leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL prévoyait la réalisation des travaux sur un période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE seulement un faible pourcentage des travaux non-identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) – Volet Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour la réalisation de ces travaux:

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAVL pour un montant de 400M\$ et que son budget annuel pour l'année 2019-2020 est de 70M\$;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant le redressement et le maintien des travaux non-identifiés au PIIRL (AIRRL) sur le réseau routier local 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles modalités du PAVL requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAVL et que les municipalités doivent engager des frais d'honoraires professionnels importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. le Conseiller Raynald Banville, il est résolu à l'unanimité:

- De demander au Gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIRL) des MRC du Québec dans les volets de Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) et Accélération des Investissements sur le Réseau Routier Local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce à la hauteur des demandes déposées;
- De modifier les modalités du programme PAVL afin que le dépôt des plans et devis lors des demandes d'aides ne soit plus exigé;
- De solliciter l'appui de la Fédération Québec des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes;
- De transmettre la présente résolution à :
 - M. François Legault, Premier Ministre du Québec;
 - M. François Bonnardel, Ministre des Transport du Québec;

Mme Marie-Ève Proulx, Ministre responsable de la Région du Bas-St-Laurent:

- M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia-Mitis;
- M. Jacques Demers, Président de la FQM;
- M. Alexandre Cusson, Président de l'UMQ.

6.2 Adopter le rapport financier de l'OMH au 31 décembre 2018.

<u>RÉSOLUTION #19-09-121</u> ADOPTER LE RAPPORT FINANCIER DE L'OMH AU 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte les états financiers au 31 décembre 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Métis-sur-Mer.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication du contrat de réfection rue McLaren et financement.

RÉSOLUTION #19-09-122

ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION RUE MCLAREN ET FINANCEMENT

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions du projet Reconstruction route McLaren:

ATTENDU QUE deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis recommande l'adjudication du contrat à **« Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc.** », soit l'entrepreneur ayant déposé la plus basse soumission conforme pour un montant de 210 729.11 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la surveillance des travaux sera réalisée par le service d'ingénierie de la MRC de La Mitis ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde le contrat à « Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. » pour la réfection de la rue McLaren au montant de 210 729.11 \$ taxes incluses. Ces travaux seront payés par une partie du budget de fonctionnement, des fonds Innergex de trois années (57 406 \$), des fonds de gravière et sablières (8 809 \$), du transfert du poste budgétaire pour les trottoirs (3 500 \$) et par l'excédent accumulé non réservé d'un montant évalué à 55 200 \$.

7.2 Autoriser les travaux sur le site du Phare.

RÉSOLUTION #19-09-123 AUTORISER LES TRAVAUX SUR LE SITE DU PHARE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer a demandé des soumissions pour l'installation d'équipement pour avoir de l'eau aux bâtiments sur le site du Phare;

CONSIDÉRANT QUE l'Association a reçu une soumission et que les travaux doivent se faire avant l'hiver;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise les travaux sur le site du Phare et accorde le contrat pour l'acquisition des équipements à Éconeau Inc. de Québec pour une montant de 16 124.83 \$ taxes incluses, accorde le contrat de l'excavation à Les Entreprises D'Auteuil et Fils inc. pour un montant évalué à 6 000 \$ plus taxes et autorise l'Association de faire compléter les travaux de plomberie évalués à 5 000 \$. Ces travaux seront payés via la subvention du gouvernement du Canada pour l'acquisition du Phare.

8. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

8.1 Équipements demandés sur le camion du directeur du service incendie.

<u>RÉSOLUTION #19-09-124</u> <u>ÉQUIPEMENTS DEMANDÉS SUR LE CAMION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE</u>

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie de Métis-sur-Mer demande à la Ville d'équiper son camion personnel d'un gyrophare et d'une sirène d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le cout de ces équipements est évalué à 750 \$ frais d'installation inclus;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'inspection mécanique annuelle sont évalués à 150 \$ et seront aux frais du directeur ainsi que les frais d'immatriculation et des assurances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que ces équipements soient la propriété de l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer verse un don de 750 \$ à l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour l'acquisition de ces équipements d'urgence.

9. LOISIRS ET CULTURE

Rien

10. URBANISME

10.1 Demande de permis en zone PIIA au 308, rue Astle.

RÉSOLUTION #19-09-125 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA AU 374, RUE BEACH

La demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE la localisation site conserve, ses caractéristiques naturelles (relief, végétation, drainage...) et le bâtiment agrandi n'obstrue pas de percées visuelles sur des éléments d'intérêt patrimonial ou paysager à partir de la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la forme, la pente et les matériaux des toits de la partie agrandie sont similaires à celles de la partie d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le type de matériau utilisé pour le parement extérieur des murs de la partie agrandie sont similaires en apparence ou se complètent visuellement avec la partie d'origine.

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte les recommandations du CCU et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h53 et s'est terminée à 20h00.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #19-09-126 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h00.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier